

SÉJOUR DANS L'UBAYE

Du samedi 04 septembre 2021 (dîner) au samedi 11 septembre 2021 (panier repas)

Hébergement village vacances Cap France Lou Riouclar, 04340 Méolans-Revel Tel : +33 (0)4 92 80 75 75
<https://www.louriouclar.com> Courriel : contact@louriouclar.com

Bulletin d'inscription à **remplir complètement**, à **signer sur les deux pages** et à retourner **avant le 10 août 2021** avec votre **règlement par chèque à l'ordre du Club des Cent Cols** à : Christophe BADONNEL – 2 rue de l'église, 88640 Jussarupt - tel : +33 6 78 87 33 67 Courriel : sejours@centcols.org

Pour faciliter le travail du bénévole qui gère les inscriptions vous êtes priés de bien remplir le bulletin et d'indiquer **lisiblement** toutes les informations demandées ; **en cas de fiche incomplète, celle-ci ne sera prise en compte qu'après complément.**

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC, actif ou associé ¹	N° licence FFCT ²

¹ Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial (à régler en même temps que votre ré-adhésion).

² Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non-licenciés.

Adresse :

Code Postal : Ville : Courriel : Tél :

PRESTATIONS	Prix unitaire	Nb	Total	
FORFAIT Pension complète du 04/09 (dîner) au 11/09 (repas déporté)	478,00€			Linge de toilette et draps fournis
Supplément chambre individuelle, par nuit	7,50€			
FORFAIT 7 dîners sans hébergement	117,00€			
FORFAIT 7 jours restauration (petit déjeuner, pique-nique et dîner) sans hébergement	233,00€			
Frais annexes	18,50€			
Forfait Simple Participant	18,50€			
1-Total des prestations				
2- Assurance GRITCHEN (*) facultatif				TOTAL DES PRESTATIONS X 2,34 % avec minimum de 8 euros
3-Assurance obligatoire (cyclos ou accompagnateurs non licenciés FFCT)	7,00€			
Total à régler (1+2+3)				A régler à l'inscription par chèque ou virement bancaire (pas de PayPal)

Pour les personnes prenant le forfait pension complète, ils doivent rajouter les frais annexes soit un total de 478 + 18,50 = 496,50 euros

Pour les personnes prenant le forfait 7 dîners, ils doivent rajouter les frais annexes soit un total de 117 + 18,50 = 135,50 euros

Pour les personnes prenant le forfait 7 jours restauration, ils doivent rajouter les frais annexes soit un total de 233 + 18,50 = 251,50 euros

Pour les personnes ne prenant ni la pension complète, ni la restauration, ils doivent souscrire au forfait simple participant à 18,50 euros.

(*) **Assurance Annulation Rapatriement** auprès de l'assureur **GRITCHEN** : la loi nous oblige à proposer aux participants une assurance Annulation Rapatriement.

Je reconnais avoir lu les éléments, les documents et les conditions de l'assurance GRITCHEN et je choisis :

OUI je souscris **NON je ne souscris pas** (cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "non")

Fait à

Signature :

Le club a négocié un tarif de groupe et un forfait pour la période prévue et ne gère pas les nuits supplémentaires. Pour toute demande d'arrivée anticipée prendre contact directement avec le centre : Tel : +33 (0)4 92 80 75 75 Courriel : contact@louriouclar.com

Pour des questions de sécurité, merci de nous indiquer le N° de tél portable que vous utiliserez pendant le séjour :

Conditions d'inscription

1. L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'au 10 août 2021 et être remboursé des sommes versées.
2. La souscription ou pas à une assurance annulation – rapatriement du contrat GRITCHEN N°6181.
3. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du **règlement**, le cachet de la poste ou la date du virement bancaire faisant foi (même en cas d'inscription par voie électronique), afin de tenir compte des délais d'acheminement du courrier, pour les étrangers notamment, et pour ne pas défavoriser les membres n'ayant pas de connexion Internet. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Trombinoscope : par l'envoi de ma photo accompagnée de mon N° de membre, j'autorise le Club des Cent Cols à publier cette photo sur ma fiche de membre, dans la page trombinoscope et dans les trombinoscopes de séjours. Cette autorisation peut être levée à tout moment aussi librement que vous la donnez sans remettre en cause la licéité du traitement fondé sur votre autorisation effectué avant le retrait de celle-ci.

OUI **NON** (cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "non")

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

À Le **Signature obligatoire :**

Vous pouvez recevoir un accusé de réception de votre inscription, en envoyant un mail à l'adresse suivante : sejours@centcols.org en mettant pour objet "accusé de réception séjour".

NB : les chèques seront mis à l'encaissement au premier jour du mois suivant leur réception

Frais annexes et Forfait Simple Participant.

Le coût d'un séjour ne se limite pas à la simple réservation des chambres et des repas. En plus de ces prestations facturées par l'établissement (ou les établissements) qui nous reçoit, de nombreuses autres dépenses viennent s'ajouter. Ainsi, très souvent l'hébergeur nous facture, en plus, des frais pour la ou les salles mises à notre disposition (pour garer les vélos, pour la boutique, une grande salle sonorisée pour les présentations, les pots et les discours, etc.). Dans de nombreux cas les pots de début et/ou de fin nous sont facturés à part et en fonction du nombre réel de personnes. Dans les autres dépenses, nous retrouvons la réalisation et l'impression de la plaquette, du trombinoscope et des cartes affichées, les frais engagés pour la préparation des séjours (visite des établissements lorsque c'est nécessaire, préparation des circuits sur carte, reconnaissance sur le terrain, etc.), etc. Pour un séjour tout cela représente plusieurs dizaines d'euros par participant. Jusqu'en 2019, ces **frais annexes** étaient pris en charge par les seuls membres inscrits à l'hébergement. Par souci d'équité, le CA a pris la décision de répartir ces **frais annexes** sur l'ensemble des participants aux séjours et nous avons donc mis en place, à partir de 2020, un "**Forfait Simple Participant**" destiné à être souscrit par les membres pédalant faisant leur affaire de leur hébergement et de leur restauration et qui souhaitent participer au séjour. La souscription de ce forfait leur donnera accès au livret, aux pots, aux installations de l'hébergeur et aux autres activités. Ce forfait comprend également les frais liés à l'Agrément Tourisme réglementaire du Club des Cent Cols auprès de la Chambre des Associations. Les membres associés accompagnant ces participants non hébergés sont invités gracieusement aux pots d'accueil et de départ mais ne sont pas couverts par les assurances souscrites par le Club pour le séjour. Leur présence et participation éventuelle à certaines activités suggérées mais non organisées par le Club sont à couvrir par leur propre assurance.

Annulation avant la date de forclusion des inscriptions.

Vous pouvez annuler et être remboursé intégralement (hors assurance non FFCT) si vous nous en faites la demande avant la date de clôture des inscriptions.

Annulation après la date de forclusion des inscriptions.

Si vous annulez après cette date :

- Soit vous avez souscrit à l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez indemnisé selon les conditions du contrat n°6181 (voir ci-après) ;
- Soit vous n'avez pas pris l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

GARANTIES ANNULATION RAPATRIEMENT

Code du Tourisme Article R211-4 (Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009) à l'alinéa 12 :

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Les garanties du contrat GRITCHEN sont détaillées dans la notice d'assurance « Résidence de Tourisme »

Garantie Annulation – Interruption – Extension COVID Contrat n° 6181

Cette notice est disponible sur notre site à la section Séjours – Séjour Ubye 2021.

Pour ceux qui ne disposent pas de connexion internet, elle peut être fournie par courrier sur demande.

L'assurance prend effet à la date d'inscription au séjour par le responsable des séjours du Club des Cent Cols.

A partir de ce moment-là, en cas d'annulation prise en charge par l'assurance, le membre contacte directement l'assureur pour son indemnisation (qui n'inclura ni le coût de l'assurance GRITCHEN, ni celui éventuel de l'assurance "non FFCT"). Le Club sera informé de la démarche. Si vous annulez pour tout autre raison, vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

Nom : _____ Date : _____ Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") : _____